

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2015

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2816)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 71

présenté par  
Mme Maréchal-Le Pen

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le pouvoir politique a pris conscience de l'insuffisance notoire de nos moyens militaires lorsque les armées ont été appelées à participer à notre dispositif de protection intérieure, ce qui a amené l'actuelle proposition de Loi à diminuer la déflation sur la période de 18 750 postes. Il faut aller jusqu'au bout de la logique. Pourquoi maintenir en effet la suppression de 6 918 postes d'ici 2019 alors que les armées ont subi depuis 20 ans une déflation sans précédent dont on mesure aujourd'hui les conséquences ?

Eu égard au niveau d'engagement très élevé qu'elles connaissent actuellement et qui s'inscrit très probablement dans la durée, les armées, sur-employées et n'ayant plus le temps de s'entraîner, ont besoin d'effectifs et de moyens supplémentaires sous peine de se trouver en situation de rupture capacitaire.